

Sur le bassin versant du Charlet...

réduisons
Ensemble,
les pesticides!



Editorial



Préserver notre environnement, le restaurer lorsque nous l'avons trop dégradé, doivent compter parmi nos préoccupations essentielles.

Pas seulement parce qu'il constitue notre cadre de vie au quotidien, mais aussi l'héritage que nous léguerons aux générations futures. L'environnement, et plus particulièrement l'eau, est un facteur précieux de création et de développement d'activités économiques de proximité, génératrices de richesses : agriculture, tourisme, industrie et développement technique, entreprises...

Notre responsabilité collective et individuelle est d'y prêter la plus grande attention. La réglementation a évolué depuis le 1er Janvier 2017 : la vente des produits phytosanitaires aux particuliers dans les jardineries et en grandes surfaces ne se fait plus en libre-service et leur vente aux particuliers sera interdite dès 2019.

Aussi, afin de sensibiliser les jardiniers amateurs aux dangers que peuvent présenter les pesticides qu'ils utilisent encore, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon a réalisé ce guide.

Ce guide ne prétend pas donner des informations exhaustives ni des recettes miracles. C'est un outil de sensibilisation et d'information qui vous permettra de prendre toute la mesure de vos gestes et de vos choix quant à l'utilisation que vous faites peut être encore, chez vous, des pesticides.

Alors, ensemble, réduisons les pesticides !

Gilles PÉTEL

Président du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

Sommaire

- p. 4 ...** Qu'est ce qu'un pesticide ?
- p. 6 ...** Les pesticides : des produits potentiellement dangereux !
- p. 8 ...** Notre environnement proche est concerné : le Charlet
- p. 10 ...** Je jardine, tu jardines, nous jardinons...
- p. 12 ...** Pour jardiner autrement en 6 leçons
- p. 22 ...** Ensemble ? Oui... Mais que font les autres ?

CONCEPTION & REALISATION

Rédaction et conception graphique : SMVA

« Le SMVA remercie toutes les personnes qui lui ont prêté main forte pour l'élaboration de ce guide »

Crédits photos : SMVA, FREDON Auvergne, Web (licences Creative Commons)

Dessins : dessins enfants : école de Chanonat
Illustrations et pictos (p. 5) : F. CLAVEAU

Impression : Decombat - mai 2017

Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales.



Qu'est ce qu'un pesticide ?

herbicides, fongicides, insecticides...

Les **pesticides**, ou **produits phytosanitaires** sont des produits chimiques destinés à maîtriser ou à **détruire** les végétaux (herbicides), champignons (fongicides) ou animaux indésirables (insecticides, raticides...).

Les pesticides sont composés de substances actives (qui exercent l'action de destruction) et de coformulants (rajoutés pour renforcer l'effet de la substance active).

Les pesticides ont été largement développés pour des usages agricoles après la seconde guerre mondiale dans le but de faciliter l'augmentation de la production alimentaire. On **ignorait** alors à peu près tout des **dangers** qu'ils présentaient !

Attention aux pesticides cachés !

Savez vous que l'on trouve aussi des pesticides (qui sont alors appelés «biocides») dans :

-  certains revêtements pour lutter contre les champignons ou les moisissures : peintures, tapisseries, moquettes...
-  les bois de construction pour tuer les insectes xylophages,
-  certains produits d'entretien contre les bactéries,
-  les antipuces, antiques, shampoings contre les poux...

La France est un des plus importants consommateurs de pesticides au niveau européen et au niveau mondial. Les **dangers** de ces produits pour la nature et la santé humaine sont maintenant connus et reconnus...

TOUS CONCERNÉS !

Qui utilise des pesticides ?

Issus de l'industrie chimique ou d'origine naturelle, les pesticides étaient utilisés en **agriculture**, par les **collectivités** pour l'entretien des voies de communication et des espaces urbanisés, mais aussi par les **particuliers**. Depuis janvier 2017, la réglementation impose des restrictions drastiques pour leur utilisation aux collectivités et elles concerneront également les particuliers dès 2019.

Plus de 17 millions de personnes jardinent en France pendant leur temps libre et 10 millions cultivent un potager.

Les jardiniers amateurs utilisent des quantités non négligeables de pesticides sans toujours mesurer les risques liés à leur usage sur leur santé et leur environnement.

Des exemples de pesticides...

Le glyphosate : désherbant total (herbicide non sélectif), très utilisé, notamment par les jardiniers. C'est le pesticide le plus retrouvé dans les cours d'eau.

Le méthaldéhyde : se trouve dans de nombreux molluscicides, souvent épanchés à la volée. Les autres animaux qui fréquentent le jardin peuvent aussi l'ingérer accidentellement et en mourir après vomissements et convulsions.

La bouillie bordelaise : considérée à tort comme inoffensive, ce moyen de lutte préventive contre l'attaque des champignons doit être utilisé à la bonne dose et au bon moment.

Et tant d'autres encore : plus de 500 substances actives sont commercialisées en France et entrent dans la composition de plus de 8000 produits !



Les collectivités et les particuliers utilisent près de 10% des pesticides vendus en France

Les pesticides : des produits potentiellement dangereux !

Il y a chaque année au moins 3 millions de cas d'intoxications aiguës par les pesticides, avec quelques 220 000 décès (source OMS)



Dangereux pour notre santé...



L'utilisation des **pesticides** n'est pas anodine : si ces produits permettent d'éliminer les organismes vivants, ils sont le plus souvent également **néfastes pour la santé humaine**. Une infime partie des pesticides appliqués touche sa cible. Le reste, donc la majeure partie des produits de traitement, se disperse dans l'environnement. Les utilisateurs et tous les êtres vivants à proximité de la zone traitée risquent donc des **intoxications**.



Les Voies de contamination

Les pesticides utilisés pour traiter le potager peuvent se retrouver dans l'assiette. Nous ingérons ainsi des **résidus** de pesticides. Les conséquences de l'accumulation de ces résidus de pesticides sur notre santé sont encore mal connues. Le meilleur réflexe est de **privilégier des fruits et légumes non traités**. Les risques d'intoxications par contact direct avec le produit ou par inhalation sont aussi importants !

Conséquences à long terme ? ... SAURA-T-ON UN JOUR ???

Comme hier pour l'amiante et la cigarette, les industriels s'appuient sur l'absence d'absolues certitudes. Mais plusieurs centaines d'études et de rapports mettent en cause les pesticides dans le développement de maladies graves à long terme, comme des cancers, des troubles de la reproduction, des troubles neurologiques...

... et dangereux pour notre environnement

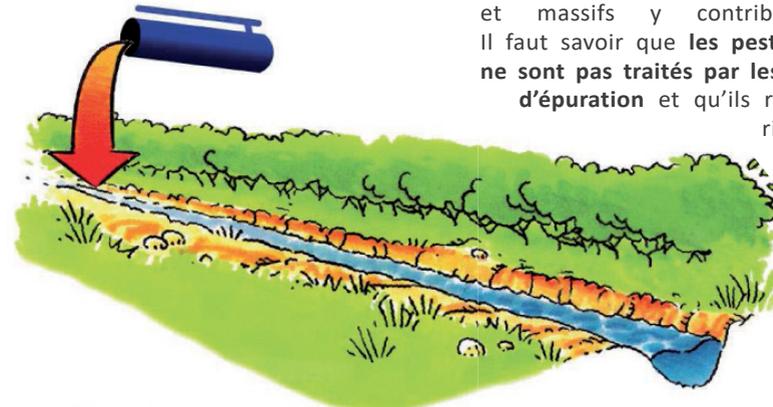


Dégradation des sols

Une terre désherbée chimiquement est laissée nue et fragile. Elle est alors plus sensible à l'érosion. Elle se tasse et s'asphyxie rapidement lors de fortes pluies. Les racines meurent et les plantes souffrent. Les traitements du sol tuent les micro-organismes du sol et les vers de terre qui ont un rôle d'aérateur et qui aident les plantes.

Développement de résistances

Le désherbage chimique sélectionne des plantes de plus en plus résistantes aux herbicides. Le même phénomène s'observe vis à vis des fongicides et des insecticides.



Un bouchon de stylo de désherbant peut polluer 20 km d'un cours d'eau de section d'1 m x 0,5 m (au seuil de potabilité de 0,1 µg/L)

Atteintes à la biodiversité

La plupart des insecticides autorisés dans les jardins sont des « tue-tout » qui n'épargnent pas les petits animaux qui aident le jardinier (coccinelles, crapauds, hérissons...).

80 % des pesticides sont utilisés en pure perte (drainés par les eaux de pluie, soufflés par le vent...)

Pollution de l'eau

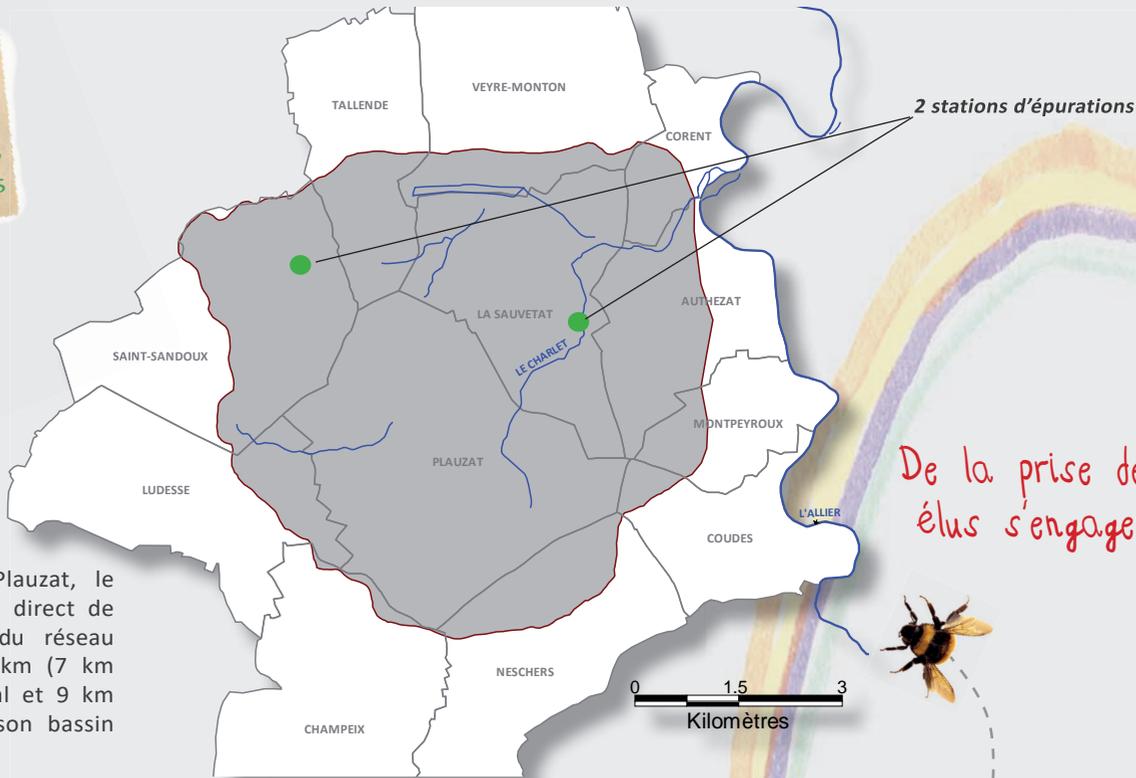
Les désherbants appliqués sur des surfaces imperméables, les allées en pente, les fossés et les regards d'eau pluviale peuvent **polluer l'eau** rapidement. Même les désherbages des pelouses et massifs y contribuent. Il faut savoir que **les pesticides ne sont pas traités par les stations d'épuration** et qu'ils rejoignent la rivière où ils ont un impact négatif sur la faune et la flore aquatiques.



Notre environnement proche est concerné : le Charlet

Un bassin versant essentiellement agricole : 70% de sa surface est occupée par des cultures annuelles

Bassin versant
 Limite commune

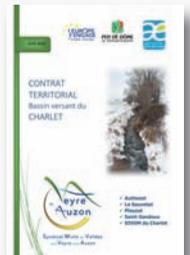


Stations d'épurations : récemment réhabilitées, elles traitent les eaux usées des habitants du bassin et se rejettent dans le Charlet. Il s'agit des stations d'épuration de la commune Saint-Sandoux et du SIVOM du Charlet (communes d'Authezat, La Sauvetat et Plauzat).
 Les stations d'épuration ne traitent pas les effluents phytosanitaires!

Prenant sa source à Plauzat, le Charlet est un affluent direct de l'Allier. La longueur du réseau hydrographique avoisine 16 km (7 km pour le cours d'eau principal et 9 km d'affluents). La surface de son bassin versant est d'environ 42 km².

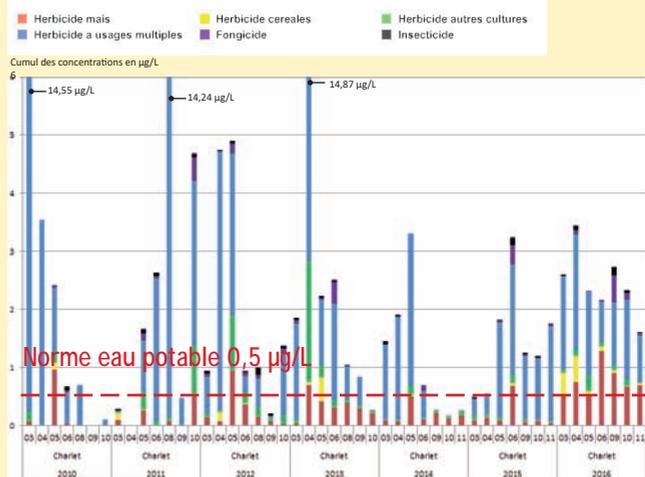
De la prise de conscience au CONTRAT... nos élus s'engagent pour une rivière plus saine !

Le 30 juin 2016 : signature du **Contrat Territorial du bassin versant du Charlet** entre Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le SIVOM du Charlet, les communes d'Authezat, La Sauvetat, Plauzat et Saint-Sandoux.



Toujours des pesticides dans le Charlet !

Le groupe régional d'actions contre les pollutions par les produits phytosanitaires (Groupe Phyt'Eauvergne) a détecté depuis 2010 plus de 100 molécules différentes dans le cours d'eau. On constate depuis 2013 une nette diminution des pics de concentration. Néanmoins, en 2016, la concentration cumulée des molécules phytosanitaires dépasse 1,5 µg/l à chaque prélèvement, ce qui place le **Charlet parmi les cours d'eau les plus contaminés d'Auvergne.**



Source Phyt'Eauvergne

Les 2 principaux objectifs de ce contrat sont d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer les milieux aquatiques.

Le volet « qualité de l'eau » comporte des actions de sensibilisation pour favoriser la réduction de l'utilisation des pesticides à destination des différents publics concernés : communes, particuliers, agriculteurs.

Je jardine, tu jardines, nous jardinons...

J'ai envie de ne plus utiliser de pesticides !
Et vous ? Que préférez-vous ?



Désherbage chimique dans les règles



Désherbage manuel



trottoir en stabilisé désherbé chimiquement



trottoir en stabilisé tondu et piétiné



gazon «anglais» traité avec un sélectif, un antimousses, de l'engrais, ...



gazon non traité, avec des petites fleurs et ... sans risque pour les enfants!

A

B



A

B

A

B

Bilan - vous comptabilisez un maximum de :

- A : vous favorisez l'utilisation des pesticides... réfléchissez encore !
- B : vous n'avez plus envie d'utiliser de pesticides ! Bravo !

Le recours aux pesticides est-il plus facile pour le jardinier ?

Efficacité ?

L'efficacité des pesticides est loin d'être absolue : les «mauvaises herbes» sont en effet présentées comme un fléau récurrent et nous devons encore et encore **désherber, traiter, désherber, traiter...** : est-ce cela la définition de l'efficacité ?



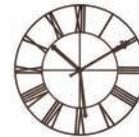
Facilité ?

Au lire des précautions d'emploi, l'**utilisation des pesticides est bien loin d'un usage facile** : besoin d'un équipement complexe à enfiler, nécessité de respect des conditions climatiques, préparation du matériel, calcul savant pour le dosage, et après traitement, encore du travail avec le nettoyage du matériel...

Economie ?

Plante&Cité s'est livré à une comparaison fort intéressante qui démontre que **désherber avec des produits coûte cher...**

Gain de temps ?



Pour utiliser des pesticides, il faut du temps : aller acheter le produit, préparer le matériel, préparer la bouillie, traiter, nettoyer le matériel, le ranger... **Le temps gagné n'est pas si évident...**

Conformité ?

La Loi de juillet 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte introduit l'interdiction de vente et d'utilisation des pesticides pour les particuliers à partir de 2019 et une interdiction à la vente en libre service aux particuliers dès 2017... **Il semble donc judicieux d'apprendre dès aujourd'hui à se passer de ces produits !**



La surface moyenne d'un jardin en France est de 600 m² et il faut environ 0,5L de produit pour traiter cette surface (le contenant minimum disponible à l'achat est de 1L donc on achète 1L). Le prix du litre varie de 10 à 50€ et est en moyenne de 35€. Pour traiter il faut un pulvérisateur (entre 10 et 30€, soit 20€ en moyenne), une paire de bottes (environ 15€) et des gants (environ 7€).
Pour réaliser son traitement, le jardinier devra donc dépenser :

	35
+	15
+	7
+	20
<hr/>	
	77 euros

Comparaison : le coût d'une binette est d'environ 7€ (et elle servira longtemps...)
→ Désherber avec des produits coûte cher !!!

Pour jardiner autrement en 6 leçons

Vous avez maintenant envie de contribuer à la lutte contre les pollutions par les pesticides mais ne savez pas comment vous y prendre? Vous allez trouver dans les pages qui suivent quelques leçons succinctes avec des conseils, des trucs et des astuces pour vous aider à y parvenir !

Leçon 1 : les gestes à proscrire si vous utilisez encore des pesticides



Ne remplissez pas votre pulvérisateur près d'un point d'eau



Ne videz pas votre pulvérisateur au caniveau



Ne rincez pas votre pulvérisateur à l'évier

Évitez aussi :

- ☞ De répandre des pesticides à proximité d'un cours d'eau ou d'un fossé.
- ☞ De laisser un enfant jouer sur une pelouse ou dans une allée de gravier qui viennent d'être traitées avec des pesticides.
- ☞ De laisser votre animal de compagnie courir dans un jardin qui vient d'être traité.
- ☞ De rentrer chez vous avec les chaussures que vous aviez aux pieds pour marcher dans votre allée ou sur votre pelouse traitées aux pesticides.



Leçon 2 : se débarrasser "proprement" des pesticides devenus inutiles

La collecte

Les pesticides devenus inutiles et leurs emballages sont considérés comme des **déchets ménagers spéciaux** (DMS). Ce sont des déchets considérés comme présentant un danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Ces déchets nécessitent un traitement adapté et ne peuvent, en aucun cas, être collectés avec les ordures ménagères. Ils doivent absolument être **déposés en déchèterie**. Ils sont acceptés et triés par l'agent d'exploitation avant d'être déposés dans une armoire à Déchets Ménagers Spéciaux.

Il est important de ne pas les vider à domicile ou les déposer dans la nature. En cas de doute, l'agent de déchèterie est là pour vous indiquer quels sont les déchets ménagers spéciaux.

Les déchets ainsi collectés sont ensuite dirigés vers des centres de traitement appropriés.

Depuis 2016, le VALTOM organise également des campagnes de collectes ponctuelles de ces produits dans les jardineries et déchèteries du territoire. *Plus de renseignements sur valtom.fr*



Quel traitement pour ces déchets dangereux ?

Plusieurs techniques de traitement des déchets dangereux existent actuellement en Auvergne et sont éprouvées.

La détermination du mode de traitement adéquat pour un type de déchets est fonction de sa nature, de sa forme physique, de son conditionnement, de la réglementation...

Modes de traitement les plus courants :

- Valorisation matière, par recyclage, régénération, ou récupération de matières (valorisation de métaux, régénération d'huiles ou de solvants...).
- Traitement thermique, incinération avec ou sans valorisation énergétique, co-incinération avec substitution de combustibles ou de matières premières.
- Traitement physico-chimique (neutralisation, oxydo-réduction, précipitation, déchromatation...).
- Traitement biologique (extraction ou dégradation de substances organiques via des organismes vivants comme des bactéries ou des végétaux par exemple).
- Stockage en centres de traitement de déchets dangereux ultimes.

Leçon 3 : petites leçons de choses sur nos herbes dites «indésirables»

Elles ont souvent mauvaise réputation, nous les avons trop longtemps appelées «mauvaises herbes» et étrangement associé leur destruction à notre conception de propreté. Posons nous un instant et prenons un peu de recul pour nous interroger : **en quoi ces herbes sont elles mauvaises ?** Qu'y a-t-il de plus propre : une allée ou un trottoir traité chimiquement, ou quelques herbes et fleurs favorisant la biodiversité ? Notre degré d'acceptation de la végétation spontanée n'est-il pas supérieur à celui que nous mettons en pratique dans nos jardins ? N'y a-t-il pas un paradoxe à rechercher la beauté et la propreté par un acte de violence tel que celui de la destruction ? Re-apprenons à connaître et accepter quelques unes de ces herbes et peut-être notre regard sur elles changera-t-il...

Parlons d'herbes que vous connaissez bien et que vous appréciez peut-être peu...



Le pissenlit bien sûr !

Comestible et ressource de pollen privilégiée en automne par plusieurs butineurs !



Ça pique! C'est l'ortie.

Ses vertus sont multiples, elle est comestible et très utile au jardin sous forme de purin comme répulsif ou stimulateur de croissance ! Sa présence traduit un sol riche en azote, donc inutile d'en rajouter...



Quelques paquerettes au milieu du gazon...

Source de pollen et de nectar pour les insectes auxiliaires, nous les combattons sans vergogne sur nos pelouses alors qu'un petit détour avec la tondeuse est si facile pour un résultat à la fois joli et utile !

D'autres herbes que vous connaissez ou reconnaissez peut-être moins bien !!!

Comestible cru ou cuit, il est source de vitamines A, C, B, de phosphore et de fer !



Le chénopode blanc

Photo Jean-Luc Miard



Le lierre terrestre

Très bon couvre sol : il évite la colonisation par les plantes non désirées !

Elle a des propriétés insecticides contre le taupin de la pomme de terre et contre les pucerons !



La fougère aigle



Le Géranium herbe à Robert

Non seulement il embellit notre jardin avec une floraison de mai à octobre, mais en plus, si vous ne souhaitez plus le voir, il est très facile à arracher !

Très bon couvre sol, mais également excellent engrais vert. Il capte l'azote de l'air et les reliquats du sol pour les stocker et ses racines améliorent la structure du sol !



Le trèfle blanc



Pour aller plus loin

Vous pouvez télécharger le guide MCE «Mauvaises herbes, on vous aime!» <http://www.mce-info.org>

Leçon 4 : petites leçons de choses pour reconnaître quelques auxiliaires du jardin et leurs atouts !



Les **auxiliaires** sont les animaux qui ont une action essentiellement positive pour le jardinier. Ils sont très nombreux et certains sont peu visibles (comme les bactéries du sol).

La seule arme pour un jardin équilibré : la **biodiversité** ! Un jardin trop «propre», sans feuilles mortes, sans herbes à fleurs, traité, empêchera l'épanouissement des **auxiliaires** et favorisera le développement des plantes «indésirables» l'invasion des pucerons, la venue des limaces et la propagation des maladies. La présence d'auxiliaires dans le jardin permet de réguler la prolifération des ravageurs et participe à l'amendement et à l'aération du sol. Il y a 3 grands groupes d'auxiliaires : les décomposeurs qui se chargent de transformer la matière pour qu'elle puisse être assimilée par les plantes, les pollinisateurs qui permettent la reproduction des plantes à fruits et les auxiliaires qui régulent les populations de ravageurs : prédateurs et parasitoïdes.

Regardons quelques auxiliaires de plus près...



Le cloporte

Cet invertébré est le seul crustacé terrestre ! C'est un spécialiste de la décomposition des bois et feuilles mortes...

Le lézard se nourrit d'insectes (mouches, criquets, chenilles...), de limaces, d'escargots, d'araignées, ... et s'avère donc très utile au jardin !



Le lézard des murailles



La mésange bleue

Entre ceux dont la mésange se nourrit et ceux qu'elle ramène à ses petits, ce sont ainsi des centaines d'insectes et de chenilles qui sont dévorés chaque jour !



Le crapaud commun

Le crapaud n'est certes pas réputé pour sa beauté mais il l'est pour le nombre de limaces, d'araignées, de vers et de fourmis qu'il avale lors de ses virées nocturnes. Savez vous que son espérance de vie est supérieure à 10 ans ?



Le ver de terre creuse des galeries dans le sol humide, dont il se nourrit. Il contribue à aérer et à homogénéiser le sol en absorbant chaque jour son propre poids de terre. En la rejetant, après lui avoir distribué quelques sucs digestifs au passage, il fertilise le sol.



Le ver de terre



Le hérisson

Photo : Guillaume Koch

Le hérisson est un auxiliaire dans la régulation des ravageurs car il se nourrit d'escargots, de limaces, d'insectes (coléoptères, chenilles, mille-pattes), de larves, de jeunes rongeurs et même de serpents comme les vipères !

Beaucoup d'entre nous ne reconnaissent pas cet insecte et s'en méfient en le voyant sur les rosiers et autres plantes ravagées par les pucerons ! Et pourtant... c'est une larve de coccinelle !!! La coccinelle est très efficace dans la lutte contre les pucerons qu'elle dévore, aux stades adulte et surtout larvaire.



Larve de coccinelle

Photo : Jean-Luc Barraud

Pour aller plus loin

Vous pouvez télécharger le guide MCE «Ces petits animaux qui aident le jardinier» <http://www.mce-info.org>

Leçon 5 : quelques trucs et astuces contre les herbes «indésirables»



Horreur : un pissenlit sur
notre trottoir?!...Pensez
aucune catastrophe aucun danger,
peut être que le résultat d'une
action de notre commune qui réduit
l'utilisation d'herbicides en faveur
de la santé publique...



Acceptez les herbes spontanées !



Changeons
notre regard sur
les «mauvaises
herbes» !

Si certaines plantes sont envahissantes, d'autres ne méritent pas d'être supprimées, et justifient encore moins l'utilisation d'herbicides. Pourquoi ne pas mieux accepter la présence d'espèces spontanées autour de nous ?

Des espèces spontanées aux pieds des arbres, dans le gazon : elles favorisent la biodiversité, simplifient notre travail et en plus...c'est joli !

En laissant les herbes fleurir et grainer, cela permet de faire une sélection de celles que l'on souhaite conserver. La colonisation se fait, pour un résultat naturel, économique pour le porte monnaie **comme en huile de coude... et la biodiversité est ainsi préservée !**

Silènes, myosotis et autres herbes à fleurs laissées libres de pousser aux pieds des arbres...

Limitez l'installation et le développement des "mauvaises herbes"

Pour la pelouse :

Pour l'installation ou la réfection de votre pelouse, choisissez un **gazon résistant au piétinement** (usage sport et jeux) qui demande moins d'entretien qu'un gazon fin de prestige.

Une **tonte plus haute** (5 à 8 cm) permet de réduire la présence de mousse. Et, en aérant régulièrement le sol à l'aide d'un **scarificateur** vous évitez également le développement de ces mousses. Le gazon est alors moins affaibli et plus compétiteur.

Au jardin :

Couvrir la terre avec un **paillis**, des **plantes couvre sol** ou une **bâche** permet de prévenir l'apparition des herbes «indésirables» (en les privant de lumière et en occupant l'espace disponible) et de limiter le désherbage.

Utilisez la technique du **faux semis** : il vous suffit de préparer le sol 15 jours avant le semis, les graines déjà présentes dans le sol vont alors germer et il suffira de les arracher facilement avec un coup de rateau au moment du «vrai» semis !

Pour les allées, cours et terrasses, la **réfection des joints** de bordure abîmés permet d'éviter la mise en place d'un substrat dans lequel la végétation non désirée se développe.



Désherbez sans pesticides



Les «herbes indésirables» peuvent être supprimées **mécaniquement**, à l'aide d'une binette, d'un sarcloir, d'un couteau à désherber, d'un rotofil, ou...à la main !

Les jeunes pousses peuvent aussi être détruites par **choc thermique** : une augmentation brutale de la température sur la plante provoque un éclatement des cellules et la fait périr. Pour cette méthode, vous pouvez utiliser de petits désherbeurs thermiques en vente dans le commerce ou tout simplement l'eau de cuisson encore bouillante de vos légumes ou pâtes.



Le vinaigre, additionné de sel de cuisine est aussi un bon désherbant : vous pouvez donc utiliser les fonds de bocaux de cornichons !



Désherbage à l'eau bouillante



Et au lieu de désherber, pourquoi ne pas enherber ?
L'enherbement

peut en effet être une solution très pratique, par exemple entre les pavés. Une simple tonte vous évitera de sortir le pulvérisateur !

Pour aller plus loin

De nombreux sites internet vous permettent de trouver des conseils de jardinage : <http://www.jardiner-autrement.fr>; <http://www.phyteauvergne.fr>; <http://www.terrevivante.org>; <http://www.snhf.org>; etc.

Leçon 6 : quelques trucs et astuces contre les maladies et les ravageurs



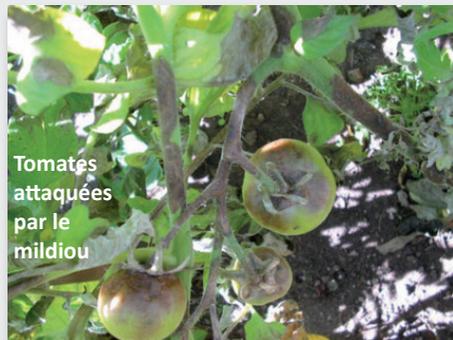
Contre les maladies

La première chose à faire est d'adopter de bonnes pratiques pour ne pas stresser les plantes et favoriser la vie biologique du sol.

La vie et la fertilité du sol peuvent être améliorées par des apports réguliers de **compost** (de préférence à la surface du sol). Ce compost sera favorable à la présence de vers de terre, d'insectes et de micro-organismes du sol qui le transformeront en humus et participeront à son aération.

Pour limiter la stagnation de l'eau qui est facteur de développement des maladies, les plantes doivent être bien aérées : taille régulière des haies, ne pas serrer les plantations...

Il est utile de renforcer la résistance des plantes sensibles aux maladies. Pour cela vous pouvez par exemple faire des pulvérisations régulières de jus d'orties ou de décoction de prêle.



Tomates attaquées par le mildiou

Lorsque la maladie est déclarée, pour éviter sa propagation, **couper les premières parties atteintes** sans oublier de nettoyer votre sécateur au vinaigre blanc avant de passer d'une plante à l'autre.

À utiliser, toujours en dernier recours, avec modération et en prenant de grandes précautions pour l'applicateur et pour le jardin car ils peuvent également être toxiques pour les animaux auxiliaires : les produits de traitements biologiques contre les maladies.



Contre les ravageurs

Déjà, il ne faut pas s'effrayer à la vue du moindre insecte dans le jardin : très peu d'espèces sont dangereuses pour les plantes ou pour les hommes. Au contraire, **aidez les auxiliaires**, ennemis naturels des ravageurs, en leur offrant ce qu'il leur faut pour vivre : nourriture, lieu de reproduction, abri en hiver (pensez à l'hôtel à insectes, aux nichoirs à oiseaux, simplement à un tas de branchages...). Les auxiliaires vous remercieront en mangeant des parasites des fleurs et des légumes !

Ne traitez pas au premier ravageur en vue : d'une part, si par exemple vous traitez les pucerons dès qu'ils apparaissent, les coccinelles ne viendront pas s'installer dans votre jardin, les auxiliaires déjà présents n'auront plus à manger et vous serez obligés de répéter les traitements chimiques. En plus, ces traitements, pour la plupart, n'auront pas fait le tri entre les nuisibles et les auxiliaires. **Plus vous traitez, plus il vous faudra traiter !!!**

Choisissez des solutions naturelles :

- Adoptez un chat, meilleur ennemi des campagnols, mulots et souris!
- Constituez des tas de bois ou de pierres qui abriteront crapauds, hérissons...
- Pensez à multiplier les variétés de fleurs à floraisons différées dans l'année et notamment en automne et en fin d'hiver : elles nourriront les insectes auxiliaires et attireront les butineurs pollinisateurs.
- Sachez que les broyats de thuyas et autres conifères possèdent une action herbicide forte et durable.
- Associez certaines plantes : c'est la technique du compagnonage. Exemple : « l'ail éloigne les insectes en général. Il s'accorde avec les carottes, betteraves, fraisiers et tomates. Ne jamais en planter près des choux, haricots et pois ».
- et tant d'autres encore !



L' hôtel à insectes : de nombreux auxiliaires vont pouvoir y élire domicile, se nourrir, se reproduire et hiberner !

Ou des solutions techniques sans chimie :

- Les voiles anti insectes sont efficaces dans la lutte contre la mouche de la carotte, les altises...
- Les filets de protection contre les oiseaux peuvent protéger les semis tout frais et les fruits à récolter.
- Les taupes peuvent être piégées avec des pinces à poser dans les galeries.
- Infaillible contre les limaces : mettre un récipient enfoncé dans la terre pour que le haut soit au niveau du sol ; verser de la bière au fond ; les limaces, qui adorent le houblon, y plongent et finissent par s'y noyer !

PURIN d'Ortie :
1 kg d'orties fraîches pour 10 L d'eau. Couvrir et laisser macérer 1 semaine avant de filtrer. À utiliser dilué à 5%.

Décoction de prêle :
100 g de prêle à faire bouillir dans 1L d'eau pendant 30 min. À utiliser froid dilué à 2L pour 10L d'eau.

Ensemble ? Oui... Mais que font les autres ?

Vous êtes sollicités pour réduire votre utilisation de pesticides, mais votre seul effort, isolé, serait insuffisant. **Le combat contre les pollutions par les pesticides est, et doit être, collectif !**

Conscient de cette nécessité et face au constat de pollution du Charlet par les pesticides, les acteurs locaux se sont mobilisés pour agir. Pour votre territoire, c'est **dans le cadre du Contrat Territorial du bassin versant du Charlet**, que sont menées de nombreuses actions pour réduire et mieux utiliser les pesticides.

Le Charlet : les communes et les agriculteurs s'engagent



Engagement des communes

Sur la vallée du Charlet, les communes

de La Sauvetat et d'Authezat se sont engagées dans la Charte d'entretien des espaces publics proposée par le Groupe Phyt'Eauvergne. De par l'adhésion à cette charte, elles doivent à minima :

- **Traiter mieux** : avoir une meilleure connaissance des produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement.
- **Traiter moins** : raisonner et repenser l'entretien de tous les espaces communaux pour aboutir à la mise en place d'une gestion différenciée; Faire appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et privilégier une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi impose aux collectivités une restriction très stricte de l'utilisation des pesticides sur les espaces communaux. Avec l'engagement dans la charte, les communes vont encore plus loin et l'une d'entre elle n'utilise déjà plus du tout de pesticides !



Mobilisation des agriculteurs

Tous les agriculteurs des bassins de la Veyre, de l'Auzon et du Charlet ont pu bénéficier si ils le souhaitaient d'un diagnostic d'exploitation individuel gratuit financé par le SMVVA. Ils peuvent également demander la réalisation d'un bilan de leurs itinéraires phytosanitaires. Régulièrement, des formations et des démonstrations de matériel alternatif au désherbage chimique sont proposées.

Le SMVVA soutient également un programme en faveur de la plantation de haies en zone agricole.

Action des écoles

« Nos petites plantes grandissent mieux sans pesticides » et « Le bocage » : des programmes scolaires proposés aux écoles du territoire par le SMVVA dans le cadre du contrat du Charlet, en collaboration avec l'Inspection d'Académie et le CPIE Clermont Domes.



En Auvergne : le Groupe Phyt'Eauvergne agit pour la réduction de la pollution des eaux par les pesticides

Un autocollant pour afficher votre engagement

Créé par le groupe Phyt'Eauvergne et testé en 2012 sur des quartiers pilotes de l'Auzon, **cet autocollant à mettre sur votre voiture ou votre boîte aux lettres vous est offert**. Vous signalez ainsi votre participation et votre soutien à la démarche de réduction d'utilisation de pesticides engagée sur votre commune et encouragez vos voisins à en faire autant ! **Un geste simple... pour un message fort !**



Une charte pour les jardineries

Depuis 2012, Phyt'Eauvergne propose une charte des jardineries dont l'objectif est de promouvoir des solutions sans pesticides dans les magasins signataires, et orienter le plus possible le conseil à destination des jardiniers amateurs vers des techniques alternatives. Retrouvez les **fiches conseils** mises à disposition des clients dans les magasins signataires.

Toutes les autres actions du groupe Phyt'Eauvergne à retrouver sur internet !



Au niveau national, les ministères en charge de l'agriculture et du Développement durable s'engagent

Initié à la suite du Grenelle Environnement, le plan **Écophyto** vise à réduire progressivement l'usage des pesticides en France. Agriculteurs, collectivités et associations sont mobilisés pour agir en ce sens.



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

**Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)**
www.smvva.fr

**Place du 8 mai (1er étage)
63 450 SAINT - SATURNIN**

Tél : 04 73 39 04 68

**Mails: beatrice.malherbe@smvva.fr et/ou
anne-gaelle.touminet@smvva.fr**